



AVENANT CONVENTION : MISE A DISPOSITION D'UN CAR PRIVE

L'Association Cinémas 93, dans le cadre des déplacements des classes participant à Collège au cinéma pour l'année 20.../20..., s'engage à réserver 4 cars pour le collège.....
..... de la ville..... représenté par
Mme - M., le Principal.

Le nombre total d'élèves participant est de :

Quatre cars sont prévus pour les séances de Collège au Cinéma (un car par séance). Le car est à disposition pour 3 heures (aller/retour compris).

Le coordinateur s'engage à grouper toutes les classes sur la même séance, dans la mesure du possible. Il devra effectuer **toutes les réservations de car** sur le site internet de Cinémas 93 en octobre, avant le début des séances.

Les changements de planning doivent être signalés **au minimum un mois avant la date de la prochaine séance**. Au delà de cette date, Cinémas 93 ne peut pas assurer de pouvoir réserver le car.

En cas d'annulation de la séance prévue, due au collège ou d'un oubli du coordinateur, aucun car supplémentaire ne sera fourni et les classes devront se rendre dans le cinéma par leurs propres moyens. A titre informatif, une rotation de car de 57 places représente un coût de 330 euros pour Cinémas 93. Il faut donc veiller à respecter les réservations effectuées.

Le collège s'engage à prendre en charge des éventuelles dégradations survenues au cours des transports.

Signature du principal et cachet du collège

A renvoyer IMPERATIVEMENT avant le 15 octobre à
Xavier Grizon, Cinémas 93, 87 bis rue de Paris, 93100 Montreuil
Ou par mail : xaviergrizon@cinemas93.org